

Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 MAI 2016

L'an deux mille seize, le 28 Mai, le Conseil Municipal de la commune de LAURIERE, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude HENNO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 14

Date de convocation du conseil municipal: 23/05/2016

PRESENTS : M. Jean-Claude HENNO, Mme Angélique VIOLLE, M. Jean-Pierre PORTE, Mme Michèle CHABROULLET, M. Michel FORT, M. Michel BOISRAMIER, M. Gilles GUILLARD, M. Christian LEBON, Mme MEILLAT Josette, M. Patrick LARDY, Mme Corinne BERNADET, M. Pierre TANIÈRE.

ABSENTS : M. Frédéric SALESSE,

POUVOIRS : M. Patrick LAGORCEIX à M. Christian LEBON

Constatation du Quorum

Secrétaire de séance : Madame Angélique VIOLLE

Lecture de l'ordre du jour

1. PV réunion du 6 Avril 2016

Adopté à l'unanimité

2. Subventions aux associations 2016

<i>ASSOCIATIONS</i>	<i>MONTANT DE LA SUBVENTION ACCORDEE</i>
Association de pêche	300 €
Association parents d'élèves	500 €
CCJA de Laurière	150 €
Amicale des sapeurs-pompiers	300 €
FNATH	100 €
ACCA	300 €
Coopérative scolaire	1200 € si 3 classes 800€ si 2 classes
Nature et Patrimoine	200 €
Les Lauriers d'Or	300 €
Folles Cabaret	300 €
Moto Club des Monts	400€
Le Volant Dingue	250 €
FNACA	100 €
Comité des fêtes	1000 €
Carpet Boolw	100 €

Football Folles	250 €
Laurière Energies Renouvelables	150€
Robin des bois des Echelles	200€

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions telles qu'énoncées ci-dessus pour l'année 2016 sous réserve d'être en possession des bilans financiers.

3. Tarifs communaux 2016

TARIF COMMUNAUX 2016

LOGEMENTS COMMUNAUX		GARAGES COMMUNAUX	
Place du Gal Thoumas Logement n°1	* 334,81 € + 0,15% à compter du 1 ^{er} juillet 2016	Vieux Château	35,06 €
Place du Gal Thoumas Logement n°2	* 387,88 € + 0,15% à compter du 1 ^{er} juillet 2016	Place Général Thoumas	35,06 €
Place du Gal Thoumas Logement n°3	* 376,35 € + 0,15% à compter du 1 ^{er} juillet 2016		
Place de la Poste	350 €		
Les Chênebeaux	325 €		
Place du 8 Mai	400 €		
Bail Boulangerie	600 €		

CANTINE		GARDERIE	
Repas enfant	2,35 €	Un enfant	2,10€ par jour
Repas enseignant et personnel communal	4,60 €	Deux enfants et plus	1,50€ par jour
Repas visiteur	7,50 €		

EAU		ASSAINISSEMENT	
Abonnement	60 €	Abonnement	35 €
M3	<100M3 1,45 + 0,05 à compter de facturation 2016	M3	1,35 €
Ouverture, fermeture de compteur	50 €	Raccordement	600 €
Le Breuil La Garonne La Ribière	1,95 € le m3		
Commune Bersac, saint Sulpice Laurière	1,50 € + 0,10 € le m3 à compter de facturation 2016		

CIMETIERE			
Columbarium	concession 15 ans	300 €	
	concession 30 ans	540 €	
Concession cimetière	68,60€ le m2		
Caveau Communal	Gratuit la 1ère année		
	30,49€ par mois la 2nde année		
	60,98€ par mois la 3ième année		

LOCATION MAISON DES JEUNES			
Commune particuliers	un jour 70€	Associations communales	gratuit
	deux jours consécutifs 70€	Associations intercommunales	50 €
Hors commune particuliers	un jour 100€	Autres associations	85 €
	deux jours consécutifs 100€		

*Hausse des loyers des logements communaux place du Général Thoumas de 0,15 % conforme à l'évolution de l'indice de référence intervenant dans la révision des loyers à compter du loyer de juillet 2016.

4. Rénovation « maison des jeunes »

Le conseil municipal décide de procéder à des travaux de rénovation de la maison des jeunes pour un montant de 12 000€. Une réunion de planification des travaux est programmée le 30 mai à la mairie.

5. Cimetière : reprise des concessions en état d'abandon

Le conseil municipal décide de lancer une procédure de reprise des concessions en état d'abandon qui est autorisée par les articles L 2223-17, L222-18, R2223-12 et R2223-23 du code général des collectivités territoriales.

6. Limitation vitesse centre bourg

Une étude sera demandée à l'ATEC

7. Choix prestataire feux d'artifice 2016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que traditionnellement un feu d'artifice clôture les festivités du 15 août. Le budget retenu est fixé à 7500 € TTC (7000€ +500€). Monsieur le Maire présente les devis de la Société AUTERIE et de la Société Huitième Art au Conseil Municipal. Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, décide de retenir la Société AUTERIE pour assurer la prestation du feu d'artifice du 15 août 2016.

8. Chaudière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de changer la chaudière de l'école. Le conseil municipal décide de valider le devis de la société BG pour un montant de 4284.65 euros HT et de déposer une demande de subvention au service du conseil départemental.

9. Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale

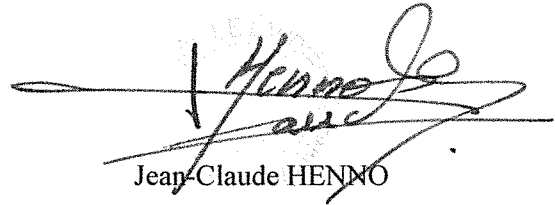
Suite à la publication du schéma départemental de coopération intercommunal, le Préfet de la Haute-Vienne demande aux conseil municipaux de se prononcer avant le 15 juin sur le projet de périmètre des communes membres des EPCI. Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 27 novembre 2015 le conseil Municipal a émis un défavorable sur le projet de SDCI. Le conseil municipal l'exposé du Maire entendu décide d'émettre un avis défavorable au projet de périmètre proposé par Mr Le Préfet.

Secrétaire de séance



Angélique VIOLLE

Le Maire



Jean-Claude HENNO